

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 22 mai 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 18/05/2026Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Secrétaire de séance : Monsieur Rachid SEDRAOUI

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SOCIALE C.A.S.I.C

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-33 ;

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal à vocation sociale - service d'aide à domicile C.A.S.I.C,

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **A ELU :**

Membres titulaires	
ROUSTAN Nathalie	GRENET Michel
Membre suppléant	
Marie-Elisabeth CHRISOSTOME	

Résultat du vote :

POUR : 10 (BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (TREILLET Jonathan)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME,**

Le Maire,
Sylvie ROUZE.

